

Les professionnels du secteur chorégraphique ont été alertés du projet de regroupement des fonctions de délégué à la danse et délégué à la musique, au sein de la prochaine direction générale de la création artistique. Le décret du 17 novembre 2009, paru au Journal officiel du 5 décembre 2009 (...) distingue très clairement l'existence de deux délégations spécifiques aux deux champs artistiques. Si cette annonce devait se confirmer, elle serait vécue comme un indéniable retour en arrière par le secteur chorégraphique, qui s'est battu par le passé pour l'existence d'une délégation indépendante. Nous tenons à attirer votre attention, Monsieur le ministre, sur quelques points qui expliquent notre profond désaccord.

En premier lieu, nous y lisons le signe d'une perte de considération de la danse par votre ministère, qui ne verrait plus la nécessité d'une délégation spécifique. Il n'est pas question de mettre en cause la qualité professionnelle de la personne qui serait nommée à cette double direction, mais comment garantir sa disponibilité, et par conséquent la fréquence et la qualité des échanges que nous avons toujours entretenus avec le ministère de la Culture ?

Enfin, l'autonomie des lignes budgétaires pour chacune des disciplines pourrait alors être dangereusement abolie. Dès lors, nous demandons instamment que le secteur chorégraphique puisse être représenté par un(e) délégué(e) à la danse à part entière. Précédemment, les personnes qui ont occupé cette fonction ont souvent été un(e) artiste ou une personnalité issue du secteur chorégraphique, sensible aux spécificités de cet art ; cela nous paraît essentiel.

Le contexte budgétaire est aujourd'hui très difficile pour la création : le spectacle vivant est une nouvelle fois fragilisé par le projet de loi de finances, de graves incertitudes pèsent sur la capacité de soutien de nos structures par les collectivités territoriales. Il nous paraît urgent de faire valoir nos métiers, notre ambition et la nécessité d'une écoute attentive qui doit être apportée aux artistes chorégraphiques, notamment. Nous voulons travailler dans une perspective de relance, et non dans un resserrement tant idéologique que financier. En sachant que vous saurez nous entendre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

L'association des centres chorégraphiques nationaux

Le réseau des centres de développement chorégraphique

Le Syndicat chorégraphes associés, le syndeac

Le SYNAVI

L'association nationale des scènes conventionnées

Régine Chopinot, administratrice déléguée à la danse à la SACD

Lettre ouverte à Monsieur Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

Par Collectif

Mardi, 22 Décembre 2009

Anita Mathieu, directrice des Rencontres chorégraphiques internationales de
Seine-Saint-Denis

Guy Darnet, directeur de la Maison de la danse de Lyon, directeur artistique de la Biennale de
danse de Lyon